

MAIRIE  
DE  
**CHARLY-ORADOUR**  
57640



**COMPTE-RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE  
DE CHARLY-ORADOUR**

**du 04 NOVEMBRE 2021  
A 19H00**

En Mairie de Charly-Oradour  
16 A rue du 10 Juin

Sous la présidence de René HUBERTY

**Etaient présents :** HUBERTY René, BICARD Patrick, FREYTHYER Fanny, GRABIAS Florent, LORAIN Albéric, PETIT Michel, LEMOINE Pierre, FOLMER Jean-Michel, SALVARO Christophe, LAUX Marcel.

**Absents excusés :** OBERLÉ Francis, PIERNÉ Angélique, CAYOTTE Jean-Paul, WEISTROFFER Isabelle.

**Procurations :** OBERLÉ Francis à HUBERTY René, PIERNÉ Angélique à GRABIAS Florent, CAYOTTE Jean-Paul à BICARD Patrick, WEISTROFFER Isabelle à SALVARO Christophe.

**Secrétaire de séance :** PETIT Michel

**Date de la convocation :** 21/10/2021

**Date d'affichage :** 21/10/2021

Nombre de Conseillers : 14

Nombre de Présents : 10

Nombre de Votants : 14

**Point n°01**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 SEPTEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2021. Monsieur Jean-Michel FOLMER s'abstient, n'ayant pas pu en prendre connaissance (impossibilité technique d'ouvrir la pièce jointe au mail de transmission du P.V.). Un exemplaire papier lui est donné en cours de réunion.

**Point n°02 :**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ACTES ETAT/COMMUNE POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES AU REPRESENTANT DE L'ETAT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler la convention @ctes entre le représentant de l'Etat et la Commune de Charly-Oradour, permettant la transmission des actes au contrôle de légalité sous forme dématérialisée.

Monsieur le Maire présente la convention proposée par Monsieur le Préfet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité cette convention @ctes et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**Point n°03 :**

**POUR INFORMATION PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le rapport a été adressé par mail à l'ensemble des Conseillers Municipaux pour en faire lecture, suivant la demande de la Communauté de Communes RIVES DE MOSELLE.

Monsieur Jean-Michel FOLMER indique qu'il n'a pu ouvrir la pièce jointe au mail.

**Point n°04 :**

**DELIBERATIONS MODIFICATIVES**

- DM 02 : ACHAT D'ILLUMINATIONS ET TRANSFERT DE CREDIT EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVEC CREATION D'UNE OPERATION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 voix pour et 1 voix contre de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021 :

Crédits à ouvrir :

Création de l'opération 21111 Achat illuminations de Noël,  
- article 2188 en dépenses d'investissement : + 5 100 €

Crédits à réduire :

- Opération 20102 Aménagements des 2 granges communales, article 2313 en dépenses d'investissement : - 5 100 €

- DM 03 : ACHAT DE MOBILIER GROUPE SCOLAIRE ET TRANSFERT DE CREDIT EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVEC CREATION D'UNE OPERATION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de procéder au vote de virements de suivants, sur le budget de l'exercice 2021 :

Crédits à ouvrir :

Création de l'opération 21112 Achat mobilier groupe scolaire,  
- article 2184, en dépenses d'investissement : + 2 200 €

Crédits à réduire :

- opération 20102 Aménagements des 2 granges communales, article 2313 en dépenses d'investissement : - 2 200 €

**Point n°05 :**

**DEMANDES DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

Monsieur le Maire présente plusieurs demandes de subvention de fonctionnement ;

- La ligue contre le cancer,
- AFM Téléthon,
- L'association la Prévention Routière.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne retenir que la demande de subvention de la Prévention Routière qui intervient chaque année au groupe scolaire et fixe à 100 € le montant attribué à cette association.

La séance est levée à 20h10

L'Adjoint au Maire délégué,  
Patrick BICARD,  
P. O.

